

STAND BY-foon - Numéro d'appel central des services de garde

Doc	a081006
Date de publication	25/04/1998
Origine	CN
	Garde médicale
Thèmes	Qualité des soins

Le 15 octobre 1997, STAND By-foon a lancé un numéro d'appel central des services de garde sur l'ensemble de la Flandre. Des difficultés et malentendus ont surgi au moment de la mise en oeuvre du système. STAND By-foon expose à nouveau le fonctionnement exact du système au Conseil national.

Réponse du Conseil national :

Le Conseil national a pris connaissance, en sa séance du 25 avril 1998, de votre lettre du 9 février 1998.

Le Conseil national souligne, à nouveau, qu'il n'y a pas d'objections déontologiques à un numéro d'appel central de la garde. Les conditions requises à cet effet sont néanmoins: que ce système représente une facilité de service pour le patient, sans générer des coûts supplémentaires pour ce même patient; que l'information fournie soit toujours correcte et actualisée et qu'elle fasse clairement mention de l'identité et de l'adresse du médecin de garde; que les services de garde concernés en aient été informés au préalable et qu'ils aient donné leur autorisation officielle au raccordement, et qu'il ne puisse se créer, chez le patient, de confusion quant à la délimitation régionale des différents périmètres et services de garde.

S'il n'est pas satisfait à toutes ces conditions, la qualité des soins sera compromise et la participation à un tel projet ne sera dès lors pas justifiable sur le plan déontologique.